

## CHARTRE D'UTILISATION DES ORDINATEURS ET TELEPHONES DES MSAP DE LA CCAPV

**Le présent document s'applique à l'ensemble des usagers utilisateurs des ordinateurs et téléphones des Maisons de Services Au Public de Castellane, d'Annot/Entrevaux, de St André les Alpes et de l'antenne du Haut Verdon, ainsi que les lieux où se déroulent des actions proposées par les MSAP (Médiathèques, salles des fêtes....)**

Les usagers utilisateurs devront être âgés de 18 ans et plus (exception faite des mineurs dans le cadre d'un suivi "Mission Locale" et à la demande de son accompagnateur).

La mise à disposition du matériel informatique et téléphonique a pour objectif d'aider les usagers dans leurs démarches. L'accès au service suppose l'acceptation contractuelle de cette charte d'utilisation par l'utilisateur. Pour accéder à internet ou au téléphone l'utilisateur doit déclarer son identité, les sites/plateformes téléphoniques consultés et signer le tableau ci-joint.

Les ordinateurs et téléphones pourront être utilisés avec l'accord des « agents d'accueil » des MSAP en fonction de la disponibilité des locaux et pendant les horaires d'ouverture des structures.

Les utilisateurs s'engagent à respecter les règles de calme et de bon usage vis à vis des agents et de l'espace ainsi que du matériel mis à leur disposition.

**Dans le cas contraire, les agents auront la possibilité d'interdire l'accès au service (PC, Téléphone) aux usagers concernés.**

Les usagers sont responsables de l'affichage sur écran, des sites qu'ils choisissent de consulter.

Les usagers utilisateurs sont supposés adopter un comportement responsable s'interdisant toute tentative d'accès à des données ou à des sites illégaux notamment ceux à caractère pornographique ou pédophile ou faisant l'apologie de la violence, de discrimination....

**En cas de non respect, leurs coordonnées pourront être communiquées aux services de police.**

### **Conditions d'usage des ordinateurs et téléphones :**

Il est interdit d'utiliser ses propres logiciels sur les postes de consultation ou de modifier en quoi que ce soit leur configuration.

Les jeux en ligne sont strictement interdits.

**Utilisation Internet :**

- Recherches d'emploi ou de formations (ex : pole-emploi.fr...),
- Recherches favorisant l'accès à l'emploi ou à la formation (ex : logement, co-voiturage...),
- L'information liées à des démarches administratives (mon service public.fr, les services de la CAF, Ameli.fr...)
- L'utilisation des messageries, forums, tchats, réseaux sociaux... est autorisée dans le cadre des activités citées ci-dessus et dans le strict cadre légal.

**Utilisation de logiciels de traitement de texte, tableur...**

- Dans le cadre de l'emploi (rédaction de CV),
- Dans le cadre de la formation (rédaction d'un rapport de stage...)
- Dans le cadre d'actions proposées par la MSAP (Animation informatique...)

**Impression**

Dans ces conditions d'utilisations les usagers pourront imprimer les documents liés à leurs recherches et démarches. Toutefois si le nombre de feuilles imprimées est trop important selon l'appréciation de l'agent d'accueil (ex : édition d'un mémoire), il sera demandé à l'utilisateur de fournir, a minima, le papier.

**Téléphonie :*****Le téléphone et le fax***

- Dans le cadre de recherches d'emploi et/ou de formation,
- Dans le cadre de démarches auprès d'administrations, d'organismes de services publics ou d'institutions proposant des services au public.

**Conseils d'utilisation :**

Les ordinateurs mis à disposition des usagers se trouvent dans un lieu public, il est donc déconseillé de divulguer oralement des données personnelles (mot de passe, N° carte bancaire... ).

Il appartient à l'utilisateur de sauvegarder ses données et de se déconnecter après consultation des sites (CAF, Ameli...).

Nom :

Prénom :

Date

Signature

**UTILISATION DES ORDINATEURS et TELEPHONES  
des MSAP de CASTELLANE, St ANDRE, ANNOT/ENTREVAUX**

NOM

Prénom

Adresse :

Tél :

Ce document sera conservé par la MSAP. Il pourra être utilisé à des fins de contrôles dans le cadre du non respect de la “Charte d'utilisation des ordinateurs et téléphones des MSAP de la CCAPV” par les autorités compétentes.

| Date | Heure arrivée | Heure départ | Objet – Sites consultés | Signature |
|------|---------------|--------------|-------------------------|-----------|
|      |               |              |                         |           |
|      |               |              |                         |           |
|      |               |              |                         |           |
|      |               |              |                         |           |
|      |               |              |                         |           |
|      |               |              |                         |           |
|      |               |              |                         |           |
|      |               |              |                         |           |

**Communauté de Communes Alpes Provence Verdon – Conseil Départemental 04**

MSAP St André et Haut Verdon : 04 92 89 10 23 - MSAP Castellane : 04 92 83 77 19

MSAP Annot/Entrevaux : 04 92 30 07 90

